

4 septembre 2012

12.357

Question groupe UDC

Des frais de sécurité énormes pour une zone de non-droit

La presse (*L'Illustré*) nous apprend que sur 17 Tunisiens enregistrés au Centre d'accueil des réfugiés de Perreux, 7 sont en prison et 10 ont eu maille à partie avec la police. La responsable du Centre relève que "ces gens ne respectent aucune règle ..., ils profitent juste du système".

Après deux crédits totalisant 400.000 francs, c'est un nouveau crédit de 464.000 francs qui est demandé pour assurer, par une société privée la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du Centre.

Nous demandons au Conseil d'Etat jusqu'à quand il entend tolérer cette situation? Sur le plan financier, y a-t-il une participation de la Confédération à ces frais de sécurité? Enfin, le canton peut-il agir avec la Confédération pour appliquer les accords de Dublin, autorisant le renvoi de ces faux réfugiés dans le 1^{er} pays de provenance?

Nous relevons que notre question traduit simplement un ras-le-bol de beaucoup de personnes face à ce qui se passe à Perreux et il devient urgent de répondre, par des actes concrets, aux inquiétudes exprimées.

Signataire: W. Willener.